

19 déc 2003 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 19 décembre 2003](#)

Tarifs sociaux de l'électricité et le gaz

Sur proposition de Mme Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique, le Conseil des Ministres a approuvé quatre mesures relatives aux prix maximaux pour la fourniture d'électricité et de gaz.

Sur proposition de Mme Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique, le Conseil des Ministres a approuvé quatre mesures relatives aux prix maximaux pour la fourniture d'électricité et de gaz.

Grace au système approuvé, les tarifs sociaux sont prolongés tant sur le marché captif (Bruxelles et Wallonie) que sur le marché libre (Flandre). Les tarifs sociaux impliquent concrètement que les personnes à revenus réduits, avec une allocation d'incapacité de travail, à revenu garanti pour personnes âgées, entre autres, profitent d'un tarif réduit.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe